

CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 16 JUILLET 2019
CONVOCATIONS ADRESSEES LE 5 JUILLET 2019

L'an 2019, le 16 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Luc NORMAND, Maire.

Etaient présents : Mr NORMAND Luc, Mr ORTEGA José, Mr GUITTENY Bruno, Mme HELLO Mauricette, Mme BOUE Marie-Pierre, Mr GAUTIER Alain, Mr AVERTY Philippe, Melle ROUET Anaïs, Mme MOYON Nelly et Mme CLERMONT RENAUD Alexandra.

Absents : Mme PIGREE Frédérique ayant donné procuration à Mr ORTEGA José, Mr AVRIL Thierry et Mr AUBINAIS Jean-Christophe ayant donné procuration à Mr NORMAND Luc, excusés.

Melle ROUET Anaïs a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 4 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1 – INTERCOMMUNALITE

1-1. Création du CISPD et désignation d'un représentant.

2 – PERSONNEL COMMUNAL

2-1. Suppression de postes

2-2. Tableau des effectifs.

3 – DIVERS

1 – INTERCOMMUNALITE

1-1. Création du CISPD et désignation d'un représentant.

Par arrêté préfectoral du 26 décembre 2018, la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz s'est vu confier, dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de politique de la ville « l'animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».

Cette compétence rend obligatoire la création d'un **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**, sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale concernée.

Le 9 mai dernier, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz a délibéré pour créer son CISPD afin de mener à bien les actions suivantes :

- Actions de prévention à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, passés à l'acte ou récidivistes
- Actions pour améliorer la tranquillité publique
- Actions de prévention des violences faites aux femmes et aux filles, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes
- Actions de lutte contre la radicalisation

Présidé par le Président de l'EPCI ou son représentant, le CISPD comprend, de droit, le préfet et le Procureur de la République, les Maires des communes membres, le Président du Conseil Départemental, des représentants des services de l'Etat (Gendarmerie, Justice...) des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 16 JUILLET 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de Sécurité Intérieure et plus particulièrement l' article L 132-13 ;

Vu la loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le décret 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de la prévention de la délinquance dans le département ;

Vu l' arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes de Pornic et de Cœur Pays de Retz et créant la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz ;

Vu l' arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et définissant ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération du 9 mai 2019 créant le CISPD ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- DESIGNE Monsieur José ORTEGA pour siéger au CISPD.

2 – PERSONNEL COMMUNAL

2-1. Suppression de postes

Un agent des services techniques de la commune vient d'être recruté à Nantes Métropole. Sa mutation interviendra au 1^{er} septembre 2019. Il convient de supprimer son poste.

D'autre part, une création de poste avait été décidée le 20 mars 2019 pour porter le taux horaire hebdomadaire de l'agent d'accueil de 28 heures à 35 heures. De ce fait, le poste à 28 heures n'a plus lieu d'être.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de supprimer les postes suivants :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Adjoint administratif à 28 heures.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 16 JUILLET 2019**

2 – PERSONNEL COMMUNAL

2-2. Tableau des effectifs.

Une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire suite aux suppressions de postes.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau des effectifs à prendre en compte au 1^{er} septembre 2019 :

	GRADES	CAT.	ECHELLE	Horaire (*)	Nouveau tableau des effectifs au 01/09/2019	
					Postes créés	Postes pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	A		35	1	1
	Adjoint administratif territorial	C	C1	35	1	1
	Adjoint administratif territorial	C	C1	31	1	1
FILIERE TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	C	C1	35	4	3
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	C2	28.40	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	29	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	6.16	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	13.48	1	1
FILIERE SOCIALE	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	C2	28,40	1	1
TOTAL GENERAL					12	11

3 – DIVERS

Monsieur Luc NORMAND : a participé à de nombreuses réunions de la Communauté d'agglomération Pornic Pays de Retz. Il informe le Conseil Municipal que celle-ci lance un appel aux habitants de l'agglomération pour rejoindre les bénévoles qui s'investissent dans la capture des ragondins et des rats musqués. Une formation est dispensée et une prime à la capture est versée aux piégeurs. Par ailleurs, le projet d'installation d'un médecin kinésithérapeute sur la commune est à l'étude.

Monsieur José ORTEGA : fait le point sur les travaux en cours :

- Les abat sons de l'église sont en très mauvais état et seront remplacés mi-septembre.
- Le ravalement de la façade de l'église est prévu pour début octobre.
- La réfection de la toiture de la mairie sera effectuée en deux temps : la partie urbanisme le 29 juillet et le reste en septembre.
- Le merlon de la zone des loisirs a été recouvert d'une bâche. L'engazonnement et la plantation de végétaux se feront en novembre, à la bonne saison.

Par ailleurs, il indique au Conseil Municipal que l'acquisition de la classe mobile pour l'école est en cours. La commande sera envoyée dès que la convention signée par l'inspecteur d'académie sera reçue en mairie. Enfin, il s'étonne qu'un panneau annonçant la fête médiévale est disparu. Monsieur le Maire lui répond que les services de l'Etat enlèvent systématiquement tous les panneaux qui sont implantés à moins de 50 mètres d'une intersection.

Monsieur Bruno GUITTENY :

- Espère, malgré les retards accumulés, que les travaux de la 5^{ème} tranche de la ZAC des Quarterons seront terminés fin novembre.
- Informe le Conseil Municipal que des travaux de busage sont en cours sur le terrain de football pour permettre l'accès au tracteur, ceci afin de faciliter l'entretien de la zone.
- Indique que les toilettes publiques sont opérationnelles. Elles seront ouvertes très prochainement, dès que la rampe d'accès pour handicapés sera terminée et que le fléchage sera posé.
- Préviens que, devant l'ampleur du travail à effectuer, l'entretien de la Zone des Minées ne sera plus assuré par les agents techniques de la commune. Cette tâche incombe normalement à la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 16 JUILLET 2019**

Madame Mauricette HELLO :

- A visité, avec Madame Marie-Pierre BOUÉ, le restaurant scolaire de Saint Colomban sur l'invitation du P.E.T.R. (Visite très intéressante).
- Informe le Conseil Municipal du départ en retraite de Monsieur Eric NORMAND, directeur de l'école. Il sera remplacé par Madame Valérie HELUY pour l'année scolaire à venir.
- Suite à un appel lancé par la commune de Rouans, Madame HELLO est intervenue auprès d'une personne en difficulté et fragilisée par un A.V.C. Le problème a été résolu dans la journée et le Monsieur, qui logeait dans sa voiture, a été pris en charge par un organisme sur Nantes.

Madame Marie-Pierre BOUÉ : informe les membres du Conseil Municipal que :

- Elle a participé, avec Monsieur Luc NORMAND, à un comité de sites à l'entreprise « Atlantique Apiculture » installée sur la Zone des Minées.
- La convention concernant le « jardin partagé » est signée. La commune de Cheix-en-Retz met à la disposition de l'association « Graine de Cheix Soi » deux parcelles de terre. Cette association a pour but d'expérimenter, de pratiquer et de promouvoir des solutions pour répondre aux besoins fondamentaux des générations présentes et futures tout en préservant l'environnement par des techniques agricoles soutenant la sauvegarde de la biodiversité, l'écoconstruction et l'autonomie alimentaire, énergétique et matériel, l'entraide et les échanges locaux et toute autre action favorisant la protection de l'environnement.
- A assisté, avec Madame Mauricette HELLO, à la pose de la première pierre du WIP de Pornic (Work In Pornic). L'achèvement des travaux est prévu dans un an. Ce bâtiment, dédié à la création et au développement de sociétés du numérique et du tertiaire, accueillera 200 personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 40.

- **EMARGEMENTS** -

Luc NORMAND	José ORTEGA	Bruno GUITTENY	Mauricette HELLO
Marie-Pierre BOUÉ	Alain GAUTIER	Frédérique PIGRÉE Excusée Procuration à Mr José ORTEGA	Philippe AVERTY
Anais ROUET	Thierry AVRIL Excusé	Nelly MOYON	Alexandra CLERMONT RENAUD
Jean-Christophe AUBINAIS Excusé Procuration à Mr Luc NORMAND			